


# **Autoévaluation Institutionnelle**

**Référenciel de l'autoévaluation  
&  
Glossaire**

**Première version  
Juin 2006**



Version rédigée dans le cadre du projet EVAL-UM5A  
par le groupe de pilotage du projet  
Juin 2006

# SOMMAIRE

Préface	5
Contexte de l'évaluation institutionnelle à l'Université Mohammed V- Agdal	9
Méthodologie de l'évaluation institutionnelle	11
Référentiel de l'autoévaluation institutionnelle	13
Structure du référentiel	14
Glossaire	22
Références bibliographiques	26
Publications/Rapports dans le domaine de l'évaluation et de l'assurance qualité	27
Annexe	28



# PRÉFACE

Le développement de la qualité est au cœur de la modernisation de l'enseignement supérieur marocain, entreprise suivant les orientations de la Charte Nationale d'Éducation et de Formation et depuis la promulgation de la loi 01 -00 qui inscrit le principe de l'évaluation dans ses articles 77<sup>i</sup> -78<sup>ii</sup> -79<sup>iii</sup> .

Il est également l'une des priorités du processus de Bologne qui vise à créer l'Espace européen de l'enseignement supérieur, avec lequel le système marocain recherche une mise en cohérence, notamment au travers du LMD. La Déclaration de Bologne souligne entre autres que "conformément au principe de l'autonomie des établissements, la responsabilité première en matière d'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur incombe à chaque établissement de l'enseignement supérieur; ce qui fonde les bases d'une réelle responsabilisation du système universitaire dans un cadre national de qualité ". Consciente de telles exigences, l'Université Mohammed V Agdal a inscrit dans ses priorités le développement de mécanismes de management de la qualité pour accompagner la mise en place de la réforme. C'est ainsi que depuis 2002, sous l'impulsion du Président, l'Université s'est impliquée dans plusieurs projets, en collaboration avec des partenaires internationaux, dans le but d'aider à instaurer des systèmes indépendants d'assurance qualité.

---

*<sup>i</sup> **Loi 01-00 Article 77:** Le système de l'enseignement supérieur est soumis, dans sa globalité, à une évaluation régulière, portant sur sa rentabilité interne et externe, et touchant tous les aspects pédagogiques, administratifs et de recherche. Cette évaluation se basera, en plus des audits pédagogiques, financiers et administratifs, sur l'auto évaluation de chaque établissement d'éducation et de formation, et de sondage périodique des avis des acteurs éducatifs et de leurs partenaires, dans les milieux du travail, de la science de la culture et des arts.*

*<sup>ii</sup> **Loi 01-00 Article 78 :** Les établissements d'enseignement supérieur publics et privés mettent en place un système d'auto-évaluation.*

*<sup>iii</sup> **Loi 01-00 Article 79 :** Pour la réalisation des audits et de l'évaluation requises à l'article 77 ci-dessus, il sera procédé à la création d'instances spécialisées de régulation bénéficiant de l'autonomie et de l'indépendance nécessaires, notamment une instance nationale d'évaluation et un observatoire pour l'adéquation des enseignements supérieurs à l'environnement économique et professionnel.*

### **Citons en particulier :**

- Le projet EQUAIP : Enhancement of Quality Assurance and Institutional Planning at Arab Universities (EQUAIP : depuis 2002) initié et sponsorisé par le Bureau Régional Arabe du PNUD. Il concerne l'utilisation de 3 instruments d'assurance qualité : l'évaluation interne des programmes, l'évaluation externe et un test standard de mesure de performances des étudiants.
- Le projet EVQUA-MEDA : Evaluation de la qualité dans la région MEDA (2003-2005), sponsorisé dans le cadre des projets TEMPUS. Il concerne l'évaluation institutionnelle des formations d'ingénieurs .
- Le projet FOREVALE : Formation à l'évaluation externe (2006). Initié par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et sponsorisé dans le cadre des projets TEMPUS, Il concerne la formation de ressources humaines, enseignants et cadres administratifs, dans l'évaluation externe. Une trentaine de personnes représentant les différentes universités marocaines ont participé à ce projet.

Toujours dans ce contexte de profondes transformations du système d'enseignement supérieur, l'Université Mohammed V-Agdal reconnaît le besoin de se situer et d'évaluer les démarches entreprises pour sa modernisation. Ainsi, à la demande du Président, deux projets ont été élaborés. Il s'agit du projet EVAL-UM5A : Evaluation institutionnelle de l'Université Mohammed V Agdal (2005-2007) et du projet QAREM : Assurance Qualité dans la Réforme de l'Enseignement au Maroc (2005-2008) . Ces deux projets, sponsorisés dans le cadre des projets TEMPUS sélectionnés en 2005, sont en cours de réalisation en partenariat avec des universités européennes.

L'ensemble de ces projets a pour impact d'initier la culture de l'évaluation et de développer des compétences dans ce domaine. A ce jour, une quarantaine de personnes enseignants-chercheurs et cadres administratifs sont impliquées dans le management de la qualité à l'Université Mohammed V Agdal..

### **Pour le projet EVAL-UM5A, il a pour objectifs de :**

- réaliser l'évaluation institutionnelle de l'Université Mohamed V Agdal avec ses deux phases, interne et externe, en couvrant les principales missions de l'Université : enseignement, recherche et bonne gouvernance;
- développer des mécanismes internes d'assurance qualité, en particulier, pour accompagner la mise en œuvre de la réforme et l'introduction du LMD ;
- contribuer, par cette évaluation pilote, à l'élaboration du système d'évaluation de l'enseignement supérieur marocain, et ce au travers d'un partage d'expérience avec les autres universités marocaines, et d'une réflexion stratégique avec le Ministère de tutelle et la Conférence des Présidents d'Universités.

Ce fascicule propose une première édition d'un référentiel d'autoévaluation

institutionnelle. Il a été préparé par les membres du comité de pilotage du projet EVAL-UM5A constitué par les professeurs: Fakhita Regragui, Awatef Sayah et Mourad Gharbi, et avec la contribution de Driss Bensaid pour le glossaire. Ce référentiel a été adopté comme guide de base pour l'évaluation institutionnelle interne des différentes institutions de l'Université.

Ce travail, nous l'espérons, sera le premier d'une série de publications qui aideront les universitaires en général et ceux de l'UM5A en particulier à développer cette culture d'évaluation et de démarche qualité si nécessaire à nos établissements universitaires pour qu'ils puissent relever les défis de la compétitivité dans un monde globalisé.

Pr. Hafid BOUTALEB-JOUTEI  
*Président de  
l'Université Mohammed V Agdal.*



# Contexte de l'Évaluation institutionnelle à l'Université Mohammed V Agdal

Dans le contexte du projet Eval-UM5A, **l'objectif de l'évaluation institutionnelle** est d'aider l'université à se situer par rapport aux références partagées du processus de Bologne.

Cette évaluation institutionnelle porte sur l'ensemble des missions et activités (gouvernance, pédagogie et recherche) de l'université, dans la perspective de son pilotage stratégique. Elle repose sur

- une phase interne, qui doit permettre à l'université de faire le bilan le plus complet possible, en impliquant l'ensemble de la communauté universitaire (enseignants, administratifs, étudiants)
- et une phase externe qui apportera un regard extérieur sur ce diagnostic.

La **phase interne** se déroulera de février à novembre 2006, en deux étapes :

- de février à juillet, chaque établissement réalisera son évaluation interne et produira un rapport sur la base d'un référentiel d'évaluation interne élaboré dans le cadre de ce projet ;
- ensuite, sur la base des rapports des établissements et d'une analyse globale, l'université préparera, pour la fin novembre, le rapport d'évaluation interne global.

Les évaluations internes seront conduites selon une logique de démonstration (evidence based process). Les rapports seront construits suivant un référentiel d'évaluation élaboré par le Comité de pilotage du projet sur la base des références du processus de Bologne et les expériences précédentes de l'Université Mohammed V Agdal, en s'attachant, pour chaque référence, à présenter la situation courante de chaque établissement de l'université, et les analyses qu'en font les acteurs.

La **phase externe** se déroulera de décembre 2006 à juillet 2007. Elle sera effectuée sur le mode de l'évaluation par les pairs et aura pour point de départ le rapport d'évaluation interne de l'université avec, en annexe, les rapports des établissements. Le groupe d'experts sera composé de deux universitaires européens et deux universitaires marocains. Ils effectueront une visite de quatre jours à Rabat pour rencontrer des représentants de l'université (responsables, enseignants, administratifs et étudiants). Ils prépareront un rapport d'évaluation externe qui fera l'objet d'une discussion avec les responsables de l'université. Le rapport final d'évaluation sera publié avec la réponse du Président de l'université.

Pour soutenir l'université dans la réalisation de cette évaluation et dans l'utilisation de ses résultats, des échanges réguliers seront organisés avec les partenaires européens, notamment par le biais de deux visites d'études dans des universités britanniques (Luton et Exeter) et françaises (Paris XI et Grenoble II).

Cette évaluation institutionnelle représente une opération pilote au Maroc. Dans la dernière phase du projet, un échange sur ses modalités et ses résultats sera organisé avec le Ministère et les autres universités, au travers de la Conférence des Présidents, afin d'appuyer la réflexion stratégique nationale.

Ce projet est réalisé en partenariat avec les membres consortium constitué par:

- Le Centre International des Etudes Pédagogiques, (CIEP), Sevres, France
- Comité National d'Evaluation (CNE), Paris, France
- The University of Exeter, Exeter, Grande Bretagne
- University of Luton, Grande Bretagne
- Université Pierre Mendès France Grenoble II, Grenoble France
- Université Paris-Sud 11, Orsay, France
- Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation des Ccdres et de la Recherche Scientifique, Rabat Maroc.



# Méthodologie de l'évaluation institutionnelle

## Principe

L'évaluation institutionnelle est fondée sur une démarche continue et concertée des acteurs concernés. Ces acteurs conviennent formellement d'analyser et d'apprécier en tout ou en partie la réalisation de la mission éducative de leur établissement pour s'ajuster de façon continue à un environnement en constante évolution et pouvoir rendre compte à la société.

L'évaluation institutionnelle a pour objectif d'aider l'université à se situer par rapport aux références internationales partagées. L'évaluation porte sur l'ensemble des missions et activités de l'université. (Rapport annuel 98-99 CSE Québec)

L'évaluation est une étape incontournable mais intégrée dans tout processus de rénovation pédagogique. Elle intéresse

- les étudiants
- les enseignants
- l'établissement
- les partenaires socio-économiques

Elle repose sur :

- l'évaluation **interne** ou l'autoévaluation, qui doit permettre à l'université de faire le bilan le plus complet sur sa situation, en impliquant l'ensemble de la communauté universitaire (enseignants, personnel administratif et étudiants),
- l'évaluation **externe**, menée par une équipe d'experts, qui apportera un regard extérieur sur ce diagnostic.

## Rapport d'autoévaluation institutionnelle

L'exercice d'autoévaluation conduit à la production d'un rapport d'autoévaluation qui constituera un élément essentiel sur lequel se base l'évaluation externe.

Ce rapport offre à l'établissement l'opportunité de

- définir le contexte pour l'évaluation en mettant l'accent éventuellement sur les résultats des évaluations internes précédentes et les outils d'évaluation adoptés ;
- identifier les forces et les faiblesses et d'évaluer l'efficacité des stratégies et procédures pour l'amélioration de la qualité ; et
- évaluer comment il exerce ses responsabilités au niveau des formations offertes (qualité des programmes) et des diplômes délivrés (niveau adéquat)

Structure du rapport d'autoévaluation institutionnelle.

Le rapport d'autoévaluation est rédigé selon les **lignes directrices d'un référentiel** d'autoévaluation adopté par l'établissement à évaluer. Pour chaque ligne directrice, le rapport doit être **descriptif et évaluatif**. Il devrait

- fournir une description détaillée pour permettre aux évaluateurs externes de comprendre les éléments clés de l'approche adoptée par l'institution pour assurer la qualité et analyser l'efficacité de cette approche.
- ressortir les **points forts** et les **points faibles** et les perspectives d'amélioration.

- Le rapport doit être **précis** et **vérifiable**

Le rapport est généralement annexé par les **documents d'appui** que l'établissement jugera utiles pour les évaluateurs externes.



# Référentiel d'autoévaluation institutionnelle

Le référentiel d'autoévaluation proposé est constitué de 9 volets. Le premier volet est consacré à la représentation du **portrait de l'établissement** évalué. Les autres volets consistant chacun en une liste d'affirmations en tant que « bonnes pratiques », ont pour titres:

- **Politique et procédures pour le management de la qualité**
- **Elaboration, mise en oeuvre et révision périodique des programmes et des diplômes**
- **Évaluation des étudiants**
- **Management de la qualité du corps enseignant**
- **Outils pédagogiques et soutien aux étudiants**
- **Système d'information**
- **Information au public**
- **Politique de recherche, développement et prestation de service.**

Ce référentiel a été élaboré sur la base des référentiels internationaux et sur la base des expériences de l'Université Mohammed V-Adgal menées dans le domaine de l'évaluation et de l'assurance qualité et compte tenu des spécificités de l'enseignement supérieur marocain au vu de la réforme de ce secteur.

**Nom de l'établissement évalué :**

**Contexte du projet d'évaluation :**

## I- Caractéristiques de l'établissement

### *a- Taille de l'établissement*

- effectif des étudiants par niveau d'étude et par filière, entrants, diplômés et étudiants étrangers ;
- effectif des enseignants ;
- effectif du personnel administratif et de service.

### *b- Mission de l'établissement*

*c- Structure et organisation (organigramme, rôle des conseils et différentes instances)*

### *d- Rôle de l'établissement au sein de l'université*

*e- Description du développement de l'établissement depuis la promulgation de la Loi 01-00 régissant les nouvelles structures de l'enseignement supérieur*

## II- Politique et procédures pour le management de la qualité

### *1- Exercice de l'autonomie*

- a- Le statut de l'établissement est clairement défini ;*
- b- L'organisation de l'établissement permet un pilotage efficace de celui-ci ;*
- c- L'établissement fait usage de ses marges d'autonomie ;*
- d- L'établissement a un projet de développement ;*
- e- L'établissement a un règlement intérieur ;*
- f- L'établissement produit un rapport d'activité annuel.*

### *2- Management de la qualité*

- a- L'établissement a une politique de management de la qualité (autorité, responsabilité, planification de la qualité, moyens et ressources) ;*
- b- L'établissement adopte un système d'évaluation ;*
- c- L'établissement a un système d'assurance qualité et certification.*

### **3- Partenariat**

- a- L'établissement connaît son environnement ;
- b- L'établissement a une politique d'ouverture locale, régionale et internationale (constitution de réseaux, . ;)
- c- L'établissement a une politique de coopération avec les autres établissements ;
- d- L'établissement a une politique en faveur de la mobilité nationale/internationale des étudiants et enseignants (accueil des étudiants étrangers, chercheurs, cotutelle);
- e- L'établissement a une politique d'ouverture sur la culture internationale (enseignement de langues étrangères, enseignement de l'arabe aux étrangers,..) .

### **4- Gestion des ressources humaines**

- a- L'établissement a une stratégie de gestion des emplois (recrutement enseignants permanents/vacataires, personnel administratif) ;
- b- L'établissement a une politique de gestion des compétences (formation continue des enseignants, personnel administratif) ;
- c- L'établissement a une politique de dialogue social, hygiène, sécurité, assurance, action sociale, etc....

### **5- Gestion financière**

L'établissement a les moyens de mener sa politique financière, de contrôle budgétaire et contrôle de gestion.

### **6- Gestion des systèmes d'information et des fonctions logistiques**

- a- L'établissement dispose d'un système d'information (base de données, traitement des données et leur utilisation) ;
- b- L'établissement coordonne les actions dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (déploiement des TIC, offre de formation et développement d'un campus numérique (support de cours, emploi du temps,..).

### **7- Organisation des locaux**

- a- L'établissement connaît la situation de son patrimoine immobilier (infrastructure immobilière, maintenance, construction, maîtrise d'ouvrage de ses constructions) ;
- b- L'établissement utilise d'une manière efficace les locaux.

### **8- Patrimoine culturel et scientifique**

L'établissement connaît son patrimoine culturel et scientifique et a une politique de conservation et de développement de ce patrimoine.

### **III. Elaboration, mise en oeuvre et révision périodique des programmes et des diplômes**

**1- L'établissement propose des formations en cohérence avec ses missions et avec son projet de développement :**

- a- a des relations avec les responsables de l'enseignement secondaire ;
- b- connaît ses publics.

**2- Une attention particulière est portée à la conception des programmes et à leur contenu avec les critères suivants:**

- a- la construction des programmes se fait en accord avec toutes les composantes de l'établissement ;
- b- l'offre de formation est organisée de manière cohérente sur l'ensemble de l'établissement
- c- les demandes d'accréditations sont examinées et classées par les conseils ;
- d- la formation continue fait partie intégrante de l'offre de formation (formations qualifiantes, formations diplômantes, formations à distance ou à temps partiel sont organisées pour répondre aux besoins des différents publics) ;
- e- l'élaboration des programmes est cohérente aux regards des objectifs locaux, nationaux et internationaux (apprentissage des langues étrangères, pluridisciplinarité) ;
- f- l'offre de formation propose des diplômes internationaux ;
- g- l'offre de formation assure la mobilité des étudiants ;
- h- l'offre de formation intègre l'existence de formations spécifiques (formation aux concours, formation des formateurs,..... ;)
- i- les critères d'équivalence des diplômes sont clairement définis ;
- j- il existe des procédures officielles d'approbation des programmes par un organisme autre que celui qui offre ces programmes ;
- k- l'offre de formation est cohérente avec les moyens de l'établissement (volumes horaires, heures supplémentaires financées) et laisse le temps pour les autres missions comme la recherche, le dialogue pédagogique, les charges administratives, .... ;
- l- des ressources pédagogiques adéquates sont mises à disposition pour chaque offre de formation.

**3- L'offre de formation est visible avec des objectifs précis et des conditions d'accès précises**

**4- L'offre de formation niveau licence permet une orientation progressive, prépare à une sortie niveau licence ou à l'entrée dans un master, dispose de dispositifs de réorientation**

*5- L'offre de formation niveau master s'appuie sur la recherche ou la collaboration avec le monde économique ou industriel (intervention extérieure, comité de perfectionnement des programmes)*

*6- L'offre de formation prend en compte les réactions des employeurs, des représentants du marché du travail ou d'autres organismes dans une évaluation régulière des programmes*

*7- L'analyse des progrès et des réussites des étudiants est prise en compte dans l'évaluation des programmes*

*8- Les étudiants participent aux activités de management de la qualité.*

## **IV. Évaluation des étudiants**

*1- L'évaluation des étudiants prend en compte les critères suivants:*

*a- est conçue pour mesurer le degré d'atteinte des objectifs de formation et des autres objectifs des programmes ;*

*b- est adaptée au but recherché, que ce soit un bilan, l'appréciation d'un résultat intermédiaire ou d'un contrôle final ;*

*c- présente des critères clairs et publiés pour la notation ;*

*d- lorsque cela est possible, ne se limite pas au jugement d'un seul examinateur;*

*e- prend en compte toutes les conséquences possibles des règlements d'examens (gestion des fraudes, conseil de discipline, conditions de passage des examens, ... ;)*

*f- s'appuie sur des règlements clairs quant aux absences des étudiants, maladie et autres cas de force majeure ;*

*g- s'appuie sur des modalités d'examens en accord avec les règles en vigueur dans l'établissement (surveillance, anonymat,...).*

*2- L'évaluation est soumise à des mesures de contrôle administratif garantissant le respect des procédures*

*3- La composition des jurys de délibérations est connue*

*4- La contestation des résultats par les étudiants et la révision des résultats sont possibles*

*5- Les étudiants sont informés de façon claire sur les modalités de contrôle en vigueur dans leur programme de formation*

## V- Management de la qualité du corps enseignant

*1- L'établissement assure la compétence des enseignants par rapport à la matière enseignée*

*2- L'établissement a une politique d'amélioration de la pédagogie à travers:*

*a- un service ressource pour la réflexion pédagogique*

*b- des dispositifs de soutien à l'expérimentation pédagogique*

*c- la prise en compte de l'engagement pédagogique des enseignants- chercheurs pour leur promotion (grille)*

*d- l'offre de formation pour les enseignants*

*e- l'organisation de la prise de responsabilité pédagogique par les enseignants*

*f- la participation des enseignants à l'offre de formation.*

*3- L'établissement pratique l'évaluation des enseignements par les étudiants (questionnaire)*

*4- L'établissement a une politique de recrutement des enseignants*

*5- L'établissement a une politique claire et objective de promotion des enseignants*

*6- L'établissement a une politique d'infrastructure spécifique aux enseignants (locaux, salle de réunion,...).*

## VI- Outils pédagogiques et soutien aux étudiants

*1- L'établissement assure l'accès à la documentation :*

*a- accès à la bibliothèque, gestion de la bibliothèque, acquisition des livres, salle de lecture, horaires d'ouverture, budget alloué, contact avec les autres bibliothèques, commande d'articles ;*

*b- accès à l'Internet, salles d'accès libre ;*

*c- supports de cours : politique de production de photocopies et diffusion auprès des étudiants.*

*2- L'établissement a une cellule de soutien pour faciliter la réussite :*

*a- Politique de lutte contre l'échec (par rapport à la langue d'enseignement, langue étrangère, module de culture générale et modules spécifiques aux étudiants en difficulté) ;*

*b- Organisation de tutorat d'accompagnement et encadrement personnalisé, taux d'encadrement.*

*2- L'établissement a une politique d'amélioration des équipements et d'acquisition de matériels spécifiques aux enseignements pratiques*

*3- L'établissement a une politique des activités para universitaires (culture, sport, association des étudiants, ...)*

*4- L'établissement a un service social (logement des étudiants, accueil des étudiants étrangers, médecine préventive, bourses,...)*

*5- L'établissement a une politique de suivi des activités sur le terrain (transport, encadrement,..)*

*6- L'établissement a une politique d'insertion professionnelle :*

*a- Stage en cours de formation ;*

*b- Enseignement de sensibilisation aux réalités socio-économiques.*

## **VII- Système d'information**

*1- L'établissement a une politique de collecte et d'analyse des informations :*

*a- progression des effectifs ;*

*b- taux de réussite/abandon ;*

*c- analyse des questionnaires d'évaluation des enseignements par les étudiants ;*

*d- profil des étudiants ;*

*e- suivi de l'employabilité des lauréats ;*

*f- accès de l'étudiant à son dossier (notes, ...).*

*2- L'établissement a une politique d'information et d'orientation des futurs candidats (accueil, forum, prospectus, journées portes ouvertes, ...)*

## **VIII- Information au public**

*1- L'établissement publie les programmes des filières, les objectifs des formations, les diplômes délivrés, les débouchés possibles, les domaines d'emploi, les conditions d'admission à tous les niveaux et possibilités de réorientation, les dates d'inscription et de réinscription*

*2- L'établissement publie le rapport d'activité annuel avec les indices de performances (taux de réussite,...)*

*3- L'établissement publie les appels à candidature pour recrutement des enseignants et personnel administratif*

*4- L'établissement publie les rapports d'évaluation interne ou externe des programmes ou de l'établissement*

*5- L'établissement publie les appels d'offres*

## **IX- Politique de recherche, développement et prestations de service**

*1- L'établissement définit ses axes de recherche prioritaires*

*2- L'établissement a une structure de coordination des activités de recherche*

*3- L'établissement favorise le débat scientifique (colloques, séminaires, ...)*

*4- L'établissement adopte une politique de soutien à l'innovation (incubateurs,..)*

*5- L'établissement connaît la totalité des projets et travaux de ses équipes de recherche*

*6- L'établissement prend en compte l'activité de recherche des enseignants pour leur promotion*

*7- L'établissement dispose d'information consolidée sur les financements alloués aux équipes de recherche*

*8- Les résultats des travaux de recherche dans le cadre de contrats font l'objet d'une évaluation*

*9- L'établissement encourage l'évolution à travers:*

*a- une réflexion sur l'évolution et la reconstitution des équipes ;*

*b- une veille à la mise en place de structures fédératrices de recherche ;*

*c- une ouverture sur d'autres structures et institutions.*

*10- L'établissement se situe dans le contexte international de la recherche :*

*a- Il est organisé pour répondre aux appels d'offres internationaux ;*

*b- Il a une politique de partenariat avec les universités étrangères (mobilité des chercheurs, cotutelle, actions intégrées, ...) ;*

*c- Les travaux de recherche des enseignants sont publiés dans des revues internationales ;*

*d- Les enseignants participent à des conférences internationales.*

**11- L'établissement met en œuvre les moyens pour ses priorités de recherche (acquisition de matériel dans des délais raisonnables, financement des participations aux conférences et organisation de conférences)**

**12- L'établissement assure l'avenir de sa recherche et entretient son potentiel :**

a- études pré doctorales ;

b- intégration des doctorants dans les équipes de recherche (offre de bourses/vacations) ;

c- accueil des chercheurs étrangers, mobilité des enseignants chercheurs et des doctorants.

**13- L'établissement a une cellule de valorisation et de transfert de résultats :**

a- Incubateurs ;

b- filiales ;

c- centre d'édition scientifique ;

d- connaissance des activités d'expertise des enseignants ;

e- garantie de la propriété intellectuelle.



## Appréciation préalable :

- Appréciation globale de la pertinence, de la faisabilité et de la durabilité probable d'une action de développement avant que la décision de financement ne soit prise.

## Assurance de la qualité :

- Ensemble des activités préétablies et systématiques mises en œuvre dans le cadre du système qualité et démontrées en tant que besoin, pour donner la confiance appropriée en ce qu'une entité satisfera aux exigences pour la qualité (Source : Office Québécois de la langue française, 2003)

- L'assurance qualité couvre toute activité concernant l'appréciation et l'amélioration des mérites et de la valeur d'une action de développement, ou le respect de normes préétablies.

## Autonomie :

- Absence d'influence externe. C'est une forme d'auto gouvernance académique.

- L'autonomie peut être interprétée comme une indépendance académique qui signifie que chaque membre de l'université participe aux principes suivants :

- liberté dans le choix des thèmes de recherche
- liberté dans le choix des méthodes de recherche
- liberté dans le choix des contenus des cursus
- liberté dans le choix des méthodes d'enseignement.

(Source: Klaus Dieter Wolff Autonomy and external control 1997).

- Stephan Lullies caractérise la culture académique concernant l'autonomie en Europe par :

- la liberté dans l'enseignement et la recherche scientifique,
- la faible influence de l'autorité gouvernementale sur les affaires internes de l'université ;

- l'autonomie concernant les points suivants : constitution de l'université ; décision libre sur les règles concernant les cursus, l'enseignement et la recherche ; sélection et recrutement des professeurs par l'université ou le Ministère ; offre de diplômes ; auto gestion des questions académiques ;

- le contrôle de l'Etat intervient uniquement pour : le financement, les bâtiments ; les références pour la proposition de nouveaux cursus ; l'attribution des fonds,...

(Source: Stephan Lullies Setting up checks and balances in Autonomy and External Control par Klaus Dieter Wolff 1997)

### **Démarche (process) :**

- Nature des exercices d'appréciation et d'amélioration de la qualité.

### **Efficacité (Succès, réussite) :**

- Mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative. Mesure selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économe.

### **Enseignements tirés :**

- Généralisations, établies à partir de circonstances spécifiques relatives à des évaluations de projets, de programmes ou de politiques, permettant de tirer des enseignements plus larges. Souvent, les leçons soulignent les points forts et les points faibles dans la préparation, la conception et la mise en œuvre, qui ont un effet sur la performance, les résultats et l'impact.

### **État des lieux :**

- Analyse décrivant la situation avant le lancement de l'action de développement, et par rapport à laquelle on pourra apprécier des améliorations ou faire des comparaisons.

### **Évaluation indépendante :**

- Évaluation d'une action de développement conduite par des services ou des personnes non liés aux responsables de la conception et de la mise en œuvre de l'action de développement.

Remarque : la crédibilité d'une évaluation dépend en partie de l'indépendance avec laquelle elle a été conduite. L'indépendance implique une liberté par rapport aux influences politiques et aux pressions des institutions.

### **Évaluation de projet :**

- Évaluation d'une action de développement individuelle conçue pour atteindre des objectifs spécifiques avec des ressources.

### **Évaluation formative :**

- Évaluation visant à améliorer les performances, le plus souvent effectuée au cours de la phase de mise en œuvre d'un projet ou d'un programme.

### **Indicateur :**

- Facteur ou variable, de nature quantitatif ou qualitatif, qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer et d'informer des changements liés à l'intervention ou d'aider à apprécier la performance d'un acteur du développement.

## Management de la qualité :

- Terme général pour Assurance qualité /Assurance de la qualité ou la garantie de la qualité :

Ensemble des activités de la fonction générale de management qui déterminent la politique qualité, les objectifs et les responsabilités et les mettent en œuvre par des moyens tels que la planification de la qualité, la maîtrise de la qualité, l'assurance de la qualité et l'amélioration de la qualité dans le cadre du système qualité.

(Source : Office Québécois de la langue française, 2003)

- Le management de la qualité comprend des démarches comme l'évaluation, l'accréditation et l'audit.

(Source : CNE :Références et lignes directrices pour le management de la qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, Janvier 2006)

## Outils d'analyse :

- Techniques utilisées pour traiter et interpréter l'information durant une évaluation.

## Outils pour la collecte de données :

- Méthodologies utilisées pour identifier des sources d'information et les rassembler au cours de l'évaluation.

## Qualité :

Plusieurs définitions sont proposées.

La qualité est définie comme :

- « fitness for purpose » (harmonie avec les objectifs fixés)
- « fitness of purpose » (est ce que les objectifs à atteindre sont les bons ?)
- un seuil à atteindre
- des références (conformité à une liste de critères prédéfinis)
- une transformation (acquisition de plus de savoir et meilleure performance)
- la qualité prix par rapport au temps investi (qu'est-ce que cela rapporte pour un étudiant après 3 années d'études par exemple ?)
- La qualité est appréciée à travers la qualité des performances de l'établissement, c.à.d la qualité des formations (enseignement, recherche, transfert de savoir, services).

La qualité du management de la formation peut être mesurée en posant la question : Est-ce que l'établissement est capable, sur la base de son organisation et structure internes (en termes de procédures et compétences de prise de décision) de garantir la qualité des formations diplômantes

(Source: Process Quality for Teaching and Learning, Stephanie Hoffmann (ACQUIN) Mars 2006)

## Référentiel :

- Ensemble de références

## Responsabilité de rendre compte (Redevabilité) :

- Obligation de rendre compte du fait que le travail a été conduit selon les règles et les normes convenues, ou obligation de rendre compte de façon claire et impartiale des résultats et de la performance, au regard d'objectifs fixés.. En ce qui concerne les évaluateurs, le terme évoque la responsabilité de fournir des appréciations de performance et des rapports d'avancement précis, impartiaux et crédibles.

## Rétroaction :

- Transmission des constatations résultant du processus d'évaluation à ceux qui peuvent en tirer des leçons utiles et pertinentes afin de favoriser un meilleur apprentissage. Cela peut impliquer de réunir et de diffuser les constatations, les conclusions, les recommandations et les leçons de l'expérience.

## Standard :

- Référence



## Références bibliographiques

CNÉ : Références et lignes directrices pour le management de la qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, (2006)

Process Quality for Teaching and Learning, Stephanie Hofmann (ACQUIN) Mars 2006

Guide d'évaluation interne des institutions de formation d'ingénieurs, projet TEMPUS EVQUA-MEDA, Evaluation de la qualité (2003-2005)

Office Québécois de la langue française, 2003

The Quality Assurance Agency for Higher Education: :Handbook for Institutional Audit : England (2002)

Ruth Goodison and David Lewis, Handbook for Academic Subject Review, EQUAIP project (2002-2004)

Klaus Dieter Wolff Autonomy and External Control The university in search of golden mean vol 2 1977.

## Publications/ Rapports dans le domaine de l'évaluation et de l'assurance qualité

Fakhita Regragui & Awatef Sayah, Expérience de l'Université Mohammed V Agdal dans l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (en Arabe), Quality Assurance in Arab Universities, Fifth year book, Lenanese Association for Educational Studies, pp 282- 282, 2005

F. Regragui , A. Sayah, M. Amghar, D. Chiadmi, M. Gharbi, O. Roudies: Rapport d'évaluation interne de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs, projet EvQua-MEDA - Mai 2004

M. Gharbi, F. Regragui,: Rapport national sur l'Enseignement Supérieur au Maroc , (projet TEMPUS : EVQua-MEDA) Juillet 2004

F. Regragui, M. Gharbi : Rapport national sur les formations d'Ingénieurs au Maroc , Juillet 2004 (projet TEMPUS : EVQua-MEDA)

F. Regragui, A. Sayeh, M. Gharbi : Proposition d'un guide pour l'évaluation interne des programmes de l'enseignement supérieur, Journée sur La sensibilisation à l'évaluation et à la qualité dans l'enseignement supérieur, Rabat Juin 2004

Fakhita Regragui , El Houssine Bouyakhf, Majid Himmi, Rapport d'autoévaluation du DESA en Informatique, Télécommunications et Multimédia , Faculté des Sciences, Rabat (projet Enhancement of Quality Assurance and Institutional Planning project (EQUAIP) Juillet 2002.

# Annexe

## Liste des membres des cellules d'évaluation

### Comité de pilotage

Mourad Gharbi (mourad.gharbi@fsr.ac.ma)

Fakhita Regragui (regragui@fsr.ac.ma)

Awatef Sayah (sayeh@hightech.edu)

### FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

Mohammed Moktary

Miloud Chaker

Driss Bensaid

Khadija Mohcine

Abderrahim Ben Hadda

Abdessalam Okab

### ECOLE MOHAMMADIA D'INGÉNIEURS

Ali Taleb

Moulay Lahcen Sbaï

Mohamed Agouzoul

Jamal Eddine Jellal

Abdelghani Cherkaoui

Fatah Jarachi

### ECOLE SUPÉRIEURE DE TECHNOLOGIE

Nadia Motii

Houda El Aoufir

Ghizlane Afifi

Mourad Sbiti

Khalid Brouzi

### INSTITUT SCIENTIFIQUE

Iz Eddine El Amrani El Hassani

Abdelkrim Rimi

Mohamed Dakki

Mohamed Fekhaoui

Mohamed Mouna

### FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES

Mohammed Boussetta

M. El Marhoume

A. Bensalah

### FACULTÉ DES SCIENCES

Abdellah Guenbour

Rajâa Cherkaoui El Moursli

Mohammadine Belbachir

Badia Bouab

Naïma Hammoumi

Mustapha Arahou

### PRÉSIDENCE

Nidae Yassir

Tijani Bounahmidi

Mohammed Houmine

Hassane Belbijou